## BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

# Arrêté du 14 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2012 modifié portant nomination des représentants du personnel au comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse NOR : JUSF1301460A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat :
- Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le décret n°2010-1743 du 30 décembre 2010 relatif à la prorogation et à la réduction de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 20 mai 2011 relatif à la création des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse,
- Vu l'arrêté du 5 décembre 2011 établissant la liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants au sein du comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse et fixant le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles,
- Vu l'arrêté du 16 janvier 2012 modifié portant nomination des représentants du personnel au comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse,
- Vu les désignations auxquelles il a été procédé par lesdites organisations,

#### **ARRÊTE**

#### **Article 1**

Sont nommés représentants du personnel au comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse :

ORGANISATIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SYNDICALES		
SNPES-PJJ/FSU	Mme Maria INES	M. Alain CYROULNIK
	M. Michel FAUJOUR	M. François WOUTERS
	Mme Natacha GRELOT	M. Carlos LOPEZ
	Mme Nathalie CARON	Mme Johanna CLEMENTE
	M. Yannick MELUC	Mme Marie LAFOSSE
CGT-PJJ	Mme Isabelle AUDUREAU	M. Rémi TITONEL
	M. Jean-Paul BAZELLE	Mme Marine FICHEUX
	Mme Aurore TREPP	M. Thierry TAME
UNSA-SPJJ	M. Laurent HERVE	M. Vincent CORNUAULT
	Mme Catherine BERTHE	Mme Claudine GENET

## BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

### Article 2

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le, 14 janvier 2013.

Pour la ministre et par délégation, Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse,

Jean-Louis DAUMAS